

Conditions d'accueil à Roussay

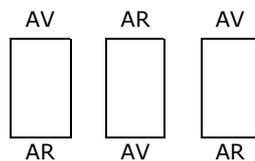
Nombre de personnes autorisées simultanément sur le site : 40 plongeurs.

Horaires d'ouverture :

1. Semaine en journée : Lundi à Vendredi de 9h30-18h00. Accès libre sur réservation dans le respect de 40 plongeurs max simultanément sur le site.
2. Semaine en soirée : Lundi à jeudi de 18h00 à 21h00. 40 plongeurs max uniquement sur **rendez-vous**.
3. Week-end (Samedi et Dimanche) et jours fériés : mise en place de créneau horaires de 2h00, 40 personnes pour chaque créneau, sur **rendez-vous**. Si des places restent libres, elles seront complétées par les plongeurs de passage dans la limite de 40 personnes. Les créneaux (ouverture du portail d'accès au site et sortie du site), arrivée conseillée 30mn avant votre créneau :
09h00- 11h00
11h00- 13h00
13h00- 15h00
15h00- 17h00
17h00- 19h00

Conditions générales :

1. **Les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre**, vous devrez vous changer sur le parking près de votre voiture. Merci de prévoir de quoi préserver votre intimité.
2. Parking :
 - a. Stationnement préconisé pour favoriser les distances physiques :



- b. En semaine, le placement reste libre tout en respectant le stationnement ci-dessus.
 - c. Les week-ends pour respecter les groupes de créneaux, vous serez accueilli sur le parking et placé dans le respect du stationnement ci-dessus.
 - d. Les regroupements sur le parking sont limités à 10 personnes. Respectez une distance de 1,50m entre chaque personne.
3. Administratif :
 - a. Préférez les documents numériques (carte de niveau, licence et certificat médical)
 - b. Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid 19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, produire un nouveau CACI (recommandations MS).
 - c. Le règlement devra être effectué avant la plongée, paiement CB sans contact, chèque pré-rempli ou appoint en espèces.

4. Aménagements de la pratique :

Ne perdez pas de temps, votre créneau est de 2h00

- a. Un sens de circulation est mis en place, entrée par le grand portail uniquement et sortie par le petit portillon.
- b. Du gel hydro alcoolique sera proposé à l'entrée du site.
- c. Le port du masque de protection individuel est conseillé une fois le portail passé.
- d. Les regroupements à l'intérieur du site sont limités à une palanquée composée de 3 plongeurs max.
- e. **Respectez une distance de 1,50m entre chaque personne.**
- f. Profitez-en pour réaliser votre briefing sur le parking, des cartes A3 du site sont affichées sur les grillages.
- g. Une seule palanquée autour de la carte d'orientation pour affiner votre plongée.
- h. Préparez vos feuilles de palanquées à l'avance, elles sont disponibles sur notre site Internet. Elles devront être déposées dans une boîte prévue.
- i. Préférer la mise à l'eau saut droit depuis le ponton pour éviter les croisements à la sortie par la plage.
- j. Si mise à l'eau indispensable par plage, respecter une distance d'au moins 2m lors du croisement d'autres plongeurs.
- k. Paramètres de plongées conseillés : 45mn sans paliers de décompression, profondeur à adapter en fonction de vos dernières plongées et du délai d'interruption d'activité.
- l. Prévoyez un **PETIT SAC** pour le rangement de vos affaires (clés, masques, etc...) Un emplacement sera prévu pour accrocher ces petits sacs.
- m. A votre sortie de l'eau, vous vous dirigerez vers la sortie, vous communiquerez vos paramètres de plongée avant de quitter le site.

TOUTE SORTIE EST DEFINITIVE.

Merci de prendre connaissances des conditions de pratique éditées par le ministère des sports avant votre venue en annexes de ces conditions d'accès.

5. Divers :

- a. L'accès au magasin est limité à 2 personnes.
- b. Les plongeurs qui restent à la journée pourront pique-niquer sur l'herbe ou sur les tables disponibles à l'intérieur du site sous certaines conditions, merci de nous demander.
- c. **La restauration est à nouveau OUVERTE**, un service de repas à emporter pourra être mis en place sur réservation.
- d. **Les hébergements sont ouverts**, sous certaines conditions, renseignez-vous.
- e. La salle espace vie reste ouverte, 6 personnes max à l'intérieur, les machines à café et à thé ont été retirées.
- f. Penser à apporter une bouteille d'eau ou un thermo de thé ou café.

PAS DE BARBECUES OU APERO SUR LE SITE

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- La reprise des activités en eau libre (milieu naturel : mer, lac, rivière) sera possible uniquement dans les sites de pratique autorisés (publics ou privés).
- Les activités en piscine et en fosse ne sont pas possibles dans la phase 1 du déconfinement.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Tout pratiquant respectant les recommandations médicales diffusées par la FFESSM
- Effectif de 10 personnes maximum (encadrement compris) et espacement d'1 mètre entre chaque pratiquant pendant le transport en bateau.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes, nage en eau vive)
- Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme)

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

Mesures générales

- Adapter la chaîne d'accueil de la structure aux règles d'effectifs et de distanciation interpersonnelle (pas de rassemblement supérieur à 10 personnes, espacement interpersonnels suffisant dans les locaux et les bateaux utilisés)
- Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement pour suspendre l'utilisation de véhicules collectifs (utilisation des véhicules personnels des pratiquants pour la réalisation des navettes)
- Organiser un chemin de circulation dans les locaux supprimant les croisements de personnes et interdire l'accès aux vestiaires

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

- Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et selon des règles de distanciation interpersonnelles appropriées (2m entre chaque pratiquant), privilégier les affichages tableau (affichage consignes, contenus de séance)
- Embarquer et accéder à la mer hors des plages interdites au public

Accueil des pratiquants

- Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, produire un CACI avant toute pratique (voir recommandations médicales FFESSM sur le site de la fédération)
- Rappeler par affichage les consignes et les gestes « barrière » ; proposer du gel à l'entrée des structures
- Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact ») ou l'envoi préalable par courriel
- Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations,
- Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées
- Limiter l'accueil aux seuls pratiquants

Équipement des pratiquants

- Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels)
- Rincer et désinfecter systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisation (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations des fabricants
- Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle

Dispositions communes à toutes les disciplines

- Supprimer les épreuves et mises en situation impliquant le contact ou l'échange de matériel (embout...)

Dispositions particulières à la plongée

- Réaliser les briefings et débriefings à terre (sur le quai par exemple) en respectant les règles de distanciation
- Éviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement
- Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord)
- Recommander l'usage de gants néoprène ou lycra
- Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif)
- Interdire toute forme de partage de matériel
- Majorer ou minorer, dans le sens d'une plus grande sécurité, les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR.)
- Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé au tour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès).

Transport en bateaux

- Rincer et désinfecter systématiquement les parties « communes » avant le départ en activité (rampes de remontée, tableaux de bord, mains courantes...)
- Réserver l'accès à la cabine au seul pilote ou équipage du bateau
- Espacer les mises à l'eau des pratiquants et des palanquées pour éviter tous contacts sur le bateau
- Espacer les remontées à bord sur le bateau en fin de plongée

Formation théorique

- Recourir aux formations à distance et utiliser les outils numériques (e-learning, supports dématérialisés...)
- Si les cours en présentiel sont indispensables, réduire le nombre d'élèves pour permettre le respect des règles sanitaires générales, ne pas utiliser de supports papier et procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux après chaque séquence.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://ffessm.fr/>